

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE FONTAINE

2022 - 2041

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de
l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier.

Département (s) : 38 - Isère

Surface retenue pour la gestion : 157,14 ha

Altitudes extrêmes : 240 m - 1000 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Auvergne-Rhône-Alpes



Lempdes, le 7 février 2023

ARRÊTE n°2023/ 02-10

**Relatif à l'approbation du document d'aménagement
de la forêt communale de Fontaine 2022-2041**

Département : Isère

Surface de gestion : 157,14 ha

Révision d'aménagement FR84-841

**La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu** les articles L124-1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, D212-6 et D214-15 à D214-21-1 du Code Forestier ;
- Vu** le schéma régional d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes approuvé par arrêté du 8 octobre 2020 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2007 portant approbation de l'aménagement de la forêt communale de Fontaine pour la période 2007-2021 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-20 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu** l'arrêté DRAAF n° 2023/01-27 du 31 janvier 2023 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF pour les compétences d'administration générale ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Fontaine en date du 19 septembre 2022 donnant son accord sur le projet d'aménagement forestier qui lui a été proposé par l'Office national des forêts ;
- Vu** le dossier d'aménagement déposé le 20 octobre 2022 ;
- Sur** la proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale de Fontaine (Isère), d'une contenance de 157,14 ha est affectée prioritairement à la fonction de protection contre les risques naturels, à la fonction sociale et la fonction écologique, tout en assurant la production de bois de chauffage et de bois d'œuvre, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 153,59 ha, actuellement composée de chêne pubescent (40%), tilleul à petites feuilles (20%), hêtre (14%), frêne commun (11%), érable à feuilles d'obier (6%), érable sycomore (4%) et divers feuillus (5%). 3,55 ha sont non boisés.

La surface est constituée de 59,37 ha en sylviculture, qui seront traités en futaie irrégulière. Le reste de la surface boisée, soit 97,77 ha, correspond à des zones hors sylviculture, laissées en évolution naturelle pendant la durée de l'aménagement.

Dans les zones en sylviculture, les essences objectifs principales qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le hêtre (8 ha), le chêne pubescent (25,37 ha), l'érable sycomore (7 ha), l'érable plane (3 ha), l'érable à feuilles d'obier (2 ha), le tilleul à petites feuilles (12 ha), le charme (1 ha), l'érable champêtre (1 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2022-2041), la forêt sera divisée en 2 groupes de gestion :

- un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 61,66 ha, dont 59,37 ha susceptibles de production ligneuse, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 15 ans ;
- un groupe hors sylviculture, d'une contenance de 95,48 ha, qui sera laissé en évolution naturelle.

L'Office national des forêts informera régulièrement la commune de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt et proposera toutes les mesures nécessaires à son maintien ou son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le directeur régional, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Isère.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
Le chef du service régional de la forêt,
du bois et des énergies,

Julien MESTRALLET

19092022_08_DEL

Délibération du Conseil municipal

AMÉNAGEMENT ET PROSPECTIVE LT

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

Le 19 septembre 2022 à 19:00, le Conseil municipal s'est assemblé en séance publique à l'hôtel de ville de Fontaine et en séance retransmise en direct sur Facebook, sous la présidence de Monsieur Franck LONGO, Maire.

Présents-es :

Monsieur le MAIRE, Monsieur MINICONI, Madame MANOUKIAN (KASSIOTIS), Monsieur THOVISTE, Madame JIMENEZ DEBEZE, Monsieur TARDY, Madame DE CARO, Monsieur FERRAND, Madame CHARDON, Monsieur BOUVIER, Madame RIBEIRO, Monsieur QUANTIN, Monsieur FERRANTE, Madame ROSSET, Madame BIFARELLA (IANNELLO), Madame ROUSSIN, Monsieur BAUDET, Madame CALABRO (GIANNONE), Monsieur GIMEL, Monsieur BLANC, Monsieur FAURE, Monsieur CARRAS, Madame LEYRAUD, Madame TEBBI, Monsieur TROVERO, Monsieur SOUILLET, Madame ROMERA, Monsieur DUTRONCY

Excusés-es et Représentés-es :

Monsieur ALESSI donne pouvoir à Monsieur TARDY
Monsieur FORESTIER donne pouvoir à Monsieur THOVISTE
Madame DI BENEDETTO donne pouvoir à Madame DE CARO
Monsieur OTMANI donne pouvoir à Monsieur MINICONI
Madame SAOLETTI donne pouvoir à Monsieur BOUVIER
Madame AMORE donne pouvoir à Monsieur TROVERO
Madame MONTMASSON donne pouvoir à Madame ROMERA

Objet : Aménagement forêt communale par l'ONF - Plan de gestion période 2022 - 2041

VU les dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à son article L 2121-29,

VU les dispositions du Code forestier,

VU la délibération du Conseil municipal de la Ville de Fontaine du 18 décembre 2006 adoptant le projet de révision d'aménagement forestier (2007 - 2021),

VU le plan de gestion 2007 - 2021 de la forêt communale des Vouillands élaboré par l'Office National des Forêts,

Le précédent plan d'aménagement (plan de gestion) de la forêt communale arrive à échéance.

L'aménagement forestier est un guide de gestion de la forêt pour les 20 ans à venir. C'est un outil technique et réglementaire qui garantit une gestion durable de la forêt. Il comprend un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

L'Office National des Forêts a établi un projet de plan d'aménagement forestier pour la période 2022 - 2041.

Dans la continuité du précédent, les principes du programme d'action de ce plan sont les suivants :

- favoriser la préservation écologique, sociale, de protection des habitats et des paysages et de protection physique des risques naturels,
- maintenir une diversité de peuplements et d'essences forestières,
- diviser la forêt en deux secteurs :
 - un secteur « Hors sylviculture », qui sera laissé en Evolution Naturelle (parcelles 5 à 7),
 - un secteur exploité en sylviculture, avec pour objectif sur le long terme de réaliser une futaie irrégulière (parcelle 1 à 4, 8 et 9)
- permettre majoritairement la production de bois de chauffage, la quasi-totalité des bois martelés pourra être délivrée à la commune pour répondre aux besoins des habitants en affouage. L'autre partie sera vendue.
- produire de façon occasionnelle du bois d'œuvre, les quelques arbres de futaie pourront fournir du bois d'œuvre.
- conforter l'objectif principal d'accueil du public.

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter le nouveau plan de gestion de la forêt communale pour la période 2022 - 2041 et le programme d'actions associé élaboré par l'Office National des Forêts.

La délibération est adoptée à l'unanimité : 35 voix pour

Fait et délibéré à Fontaine, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la télétransmission
en préfecture le
et de la publication

04/10/22

Le Maire de Fontaine,
Franck LONGO.



PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE FONTAINE

Le contexte

La forêt communale de Fontaine a une surface de 157.14 ha.

La forêt est composée de 9 parcelles, réparties en 3 cantons distincts.

- | | | |
|---------------------------------|-----------------|-----------|
| • Canton du bois des Vouillants | parcelles 1 à 7 | 146,76 ha |
| • Canton des Vouillants | parcelle 8 | 1,04 ha |
| • Canton des « réservoirs » | parcelle 9 | 9,34 ha |

La forêt de Fontaine est une forêt ancienne. La forêt bénéficie du régime forestier depuis le dix-neuvième siècle (Ordonnance Royale du 26/12/1841).

La forêt est située sur le rebord septentrional du massif du Vercors.

La forêt est située en partie à l'étage collinéen et en partie à l'étage submontagnard.

La géologie

La forêt est assise sur des terrains calcaires.

- Calcaires à silex *
- Calcaires à lauzes greco-glauconneuses *
- Eboulements calcaires
- Urgonien

* Ces calcaires comportent des éléments cristallins et sont donc chimiquement plus riches.

La topographie

L'altitude varie de 240 à 1 000 m.

La plus grande partie de la forêt est sur un versant exposé à l'Est.

Les parcelles 1, 2 et 3 se trouvent sur un replat entrecoupé de dépressions, créant des croupes exposées partiellement au Sud-est ou au Nord-est.

La pente moyenne est d'environ 40%, malgré des zones peu pentues, une grande partie de la forêt est composée de falaises et de versants pentus.

L'hydrographie

La forêt étant sur un substrat calcaire (karst), la majorité de la circulation de l'eau se fait en sous-sol.

Dans la parcelle 4, le ruisseau du Bouteillat apparaît temporairement en période humide, sur une courte distance, avant de disparaître dans le réseau karstique.

Dans la partie basse de la parcelle 3, deux sources sont présentes. Elles étaient autrefois captées pour alimenter le réseau d'eau potable.

Une mare a été créée dans la parcelle 2.

Les aléas naturels

Les aléas naturels sont multiples et leurs fréquences semblent en augmentation : période de sécheresse, coup de vent violent, attaques d'insectes ou de pathogènes.

Le climat

La pluviométrie annuelle moyenne est d'environ 1000 mm/an et était régulièrement répartie toute l'année.

Durant les dernières années, on a observé des périodes de stress hydriques en période estivale.

La température moyenne annuelle est de 11°C.

Les données météorologiques indiquent une augmentation de la température moyenne et une baisse des précipitations.

Les périodes de sécheresse et de stress hydrique sont de plus en plus fréquentes, elles peuvent causer des dégâts dans les peuplements les plus sensibles.

Les stations

On observe trois types de stations :

- | | | |
|-------|--|------|
| • 7.1 | Chênaies pubescentes thermophiles sèches | 53 % |
| • 7.2 | Hêtraies-chênaies sèches | 42 % |
| • 7.5 | Hêtraies-chênaies neutrocalcicoles | 5 % |

Les potentialités des stations sont :

- | | | | |
|-----------------------|---|-----|------|
| • Très faibles | : | 7.1 | 53 % |
| • Faibles | : | 7.2 | 42 % |
| • Moyennes | : | 7.5 | 5 % |

Sur les calcaires durs (Urgonien), la profondeur du sol et la richesse minérale sont faibles et donc la potentialité est très faible (station 7.1).

Sur les calcaires à lauzes et les éboulements, la profondeur du sol et la richesse minérale sont légèrement meilleures (station 7.2).

La station 7.5 se trouve sur un replat, où le sol est plus profond et les conditions plus fraîches (parcelle 7, à côté de la ferme Durand).

Les peuplements

La surface totale est de 157,14 ha. La surface boisée est de 153,59 ha (retrait des espaces non boisés : ball-trap, falaises, dalles rocheuses), soit 98 %.

La surface en sylviculture est de 61,66 ha (retrait des zones non boisées et des parcelles 5, 6 et 7).

La majorité de la surface de la forêt a été longtemps traitée en taillis et taillis sous futaie, pour fournir du bois de chauffage.

Le capital

La valeur moyenne du capital à l'échelle de la forêt (surface en sylviculture) est de l'ordre de 150 m³/ha (volume total, houppier compris). Ce qui correspond à une surface terrière de 15 m²/ha

Les disparités sont très importantes.

Au sein d'une même parcelle, les volumes peuvent varier de 50 à 300 m³/ha.

Les valeurs proches de 300 correspondent au taillis âgé de plus de 30 ans.

Les essences

Essences présentes dans la forêt	Part de la surface boisée (%)
Libellé	
Chêne pubescent	40%
Tilleul à petites feuilles	20%
Hêtre	14%
Frêne commun	11%
Erable sycomore	4%
Erable à feuilles d'obier	6%
Erable plane	2%
Erable champêtre	1%
Charme	2%
TOTAL	100%

L'essence majoritaire est le chêne. On trouve dans la forêt du chêne sessile, du chêne pubescent et essentiellement un hybride de ces deux essences.

Cette forêt porte une grande diversité d'essences.

De plus certaines essences n'apparaissent pas dans ce tableau, car elles sont très minoritaires (érable de montpellier, pin sylvestre, épicéa, châtaignier, alisier...).

On observe aussi des essences "exotiques" (noyer d'amérique, buddleia, figuier).

La régénération

La forêt est issue de taillis et taillis sous futaie de chêne.

Actuellement la forêt porte une grande diversité d'essences.

La régénération naturelle est donc assez diversifiée.

La desserte

Le niveau de desserte est correct, dans les parcelles 1 à 4, 8 et 9.

Il n'est pas prévu de projet de nouvelle desserte.

La desserte sera régulièrement entretenue.

Les enjeux principaux

La production ligneuse

Le niveau de production est de 2.5 à 4 m³/ha/an.

La ressource bois servira essentiellement à assurer l'affouage des habitants de la commune.

La fonction écologique

Les enjeux écologiques sont déclarés ordinaires, sur 72 ha.

Ils sont déclarés reconnus sur 85 ha, en raison de la présence de ZNIEFF de type I :

- 38000020 : Le site des **Vouillants** est situé au contact du massif du Vercors et du bassin de l'agglomération grenobloise. Il comporte des stations de plantes à affinités méridionales qui contribuent largement à son intérêt naturaliste. Elles sont liées à l'extension des pelouses sèches, riches en orchidées. Les falaises du site sont, quant à elles, favorables à la nidification du Faucon pèlerin et au Grand-duc d'Europe ; les milieux semi-ouverts le sont pour la reproduction du Torcol fourmilier.
- 38000021 : Les **gorges d'Engins** connus par leur étroitesse et l'encaissement entre des falaises dépassant parfois 150 m de hauteur. L'intérêt naturaliste du site réside dans la forte naturalité des milieux naturels, du fait d'escarpements rocheux limitant leur pénétration. Ceux-ci sont favorables au Tichodrome échelette, au Faucon pèlerin, au Grand-duc d'Europe et aux chauves-souris. Le site des cuves de Sassenage présente en outre un intérêt naturaliste, en matière de chauve-souris par exemple

Cette forêt présente une diversité d'essences et d'habitats, qui en font un réservoir en biodiversité courante.

La fonction sociale

Les enjeux sociaux sont classés reconnus sur 153 ha, car dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Vercors.

La pointe sud de la parcelle 9 est hors du périmètre du PNRV, elle est classée en enjeu local (4 ha).

La chasse, la randonnée, le VTT, l'escalade sont les activités sociales pratiquées sur cette forêt. Cette forêt périurbaine est facilement accessible par les grenoblois. La fréquentation est forte.

La protection contre les risques naturels

Des aléas naturels ont été identifiés :

- chutes de blocs (totalité de la forêt)
- glissement de terrain (dalles rocheuses des parcelles 2, 3 et 5)
- torrentiel (le ruisseau de la parcelle 3 prend un caractère torrentiel lors de fortes pluies)

Un porté à Connaissance du service de Restauration des Terrains en Montagne est mis en annexe.

Programme d'action

Cet aménagement est dans la continuité du précédent.

Pour répondre aux attentes de préservation des rôles écologique, sociale, de protection des habitats et des paysages et de protection physique des risques naturels, une partie sera classée Hors Sylviculture et donc laissée en Evolution Naturelle (parcelles 5 à 7).

Le reste sera classé en Sylviculture, où le traitement idéal sur le long terme sera la futaie irrégulière

- Production de bois de chauffage

La quasi-totalité des bois martelés pourra être délivrée à la commune, pour répondre aux besoins des habitants en affouage. L'autre partie sera vendue.

- Production de bois d'œuvre

Les quelques arbres de futaie pourront fournir du bois d'œuvre.

L'accueil du public est l'objectif principal.

Le maintien d'une diversité de peuplements et d'essences, pour la diversité écologique est primordial.

Les groupes

Les attentes majeures de la forêt sont :

- les enjeux écologiques (ZNIEFF, PNRV)
- le rôle social (accueil, paysage, eau)
- la production de bois (affouage et/ou vente)

Durant le dernier aménagement (2007 – 2021), les zones passées en coupe représentaient seulement 32 ha.

Avant 2007, pendant près de quarante ans, il n'y a eu aucune coupe.

Pour répondre à ces attentes et aux pratiques passées, une partie de la forêt sera laissée en évolution naturelle (HSNLE), le reste sera traitée en futaie irrégulière et sera exploitée.

La forêt est divisée en deux groupes.

Un groupe HSNLE (Hors Sylviculture Evolution Naturelle) parcelles 5 à 7 95,48 ha

La majeure partie sera classée Hors Sylviculture en Evolution Naturelle (HSNLE).

Le reste sera travaillée en futaie irrégulière (IRR).
Un groupe IRR (irrégularisation de futaie)

parcelles 1 à 4, 8 et 9 61,66 ha

Le but dans les zones en sylviculture est d'arriver à terme à une futaie irrégulière.
La parcelle 8 est actuellement un taillis, on la travaillera pour obtenir un Taillis Sous Futaie, pour aboutir à long terme à une structure plus irrégulière.
Les autres parcelles en sylviculture ayant déjà un aspect plus irrégulier seront irrégulariser, grâce aux martelages et/ou aux travaux.

Les coupes

Le but est d'irrégulariser l'ensemble des peuplements classé en surface en sylviculture.

Les martelages des taillis viseront à transformer en Taillis Sous Futaie (réserver le plus beau brin d'une cépée). Le but à long terme est d'obtenir des peuplements irréguliers.

Lors des martelages des Taillis Sous Futaie, une partie du taillis sera récoltée, on réservera un brin dans les plus belles cépées, on favorisera les jeunes tiges de franc-pied et on pourra prélever une partie des arbres de futaie qui auront atteint le diamètre d'exploitabilité.

Dans les formations ayant un aspect de futaie, on visera à les irrégulariser.

La quasi-totalité des bois martelés sera délivrée pour l'affouage.
Les gros bois ne pouvant être exploités lors de l'affouage (règles de sécurité) seront soit exploités par des bucherons et délivrés sous forme de lot d'affouage abattus, soit vendus en Bois Sur Pied.

Les travaux

Les travaux sylvicoles correspondent à des nettoyage/dépressages, après les coupes d'affouage.
Le but est de sélectionner les perches d'avenir et de favoriser la diversité des essences.

Les travaux de maintenance correspondront à l'entretien des limites.

Les pistes et sentiers seront entretenus et élagués régulièrement.

La prairie (parcelle 9) et la mare (parcelle 3) seront entretenues régulièrement.

Bilan financier

Le bilan financier est négatif, il est assez proche du bilan de l'aménagement passé.
Nous n'intégrons pas les subventions potentielles, auxquelles la commune pourrait prétendre.

Les recettes prévisibles, ainsi que les dépenses sont proches des valeurs passées.

1. ÉTAT DES LIEUX

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative		
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE FONTAINE	
N° Modification d'aménagement		

Numéro du ou des départements de situation	38 - Isère	
Communes de situation	FONTAINE SASSENAGE SEYSSINET-PARISSET	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	736- Vercors	
Schéma régional d'aménagement de référence	Auvergne-Rhône-Alpes	

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2022	2041

Détail des forêts aménagées			dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt Communale de FONTAINE	F19691I	157 ha, 13a 51ca	16/11/2007	2007	2021

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	157 ha, 13a 51ca
Surface retenue pour la gestion	157,14 ha
Surface boisée en début d'aménagement	153,59 ha
Surface en sylviculture de production	59,37 ha

COMMENTAIRES :

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 98 ha	faible 59 ha	moyen	fort	157 ha
Fonction écologique		ordinaire 72 ha	reconnu 85 ha	fort	157 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 4 ha	reconnu 153 ha	fort	157 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen 157 ha	fort	157 ha

COMMENTAIRES : La zone sans enjeu de production correspond à la partie classée hors sylviculture.

La partie classée en enjeu écologique reconnu correspond aux ZNIEFF de type I: 38000020, 38000021.

La partie classée en enjeu social local correspond à la pointe sud de la parcelle 9. Le reste de la forêt est classée en enjeu reconnu, car faisant partie du Parc Naturel Régional du Vercors.

L'ensemble de la forêt est classé en enjeu protection contre les risques naturels moyen.

Les risques de chutes de blocs sont les plus présents sur cette forêt. La forêt joue un rôle de protection, en ralentissant ou en arrêtant les blocs, qui peuvent

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Parc naturel régional	153 ha	PNR du Vercors
ZNIEFF de type I	85 ha	38000020, 38000021

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT : Les surfaces en ZNIEFF sont les suivantes :

ZNIEFF I :

- 38000020 Plateau des vouillants 74 ha.

- 38000021 Gorges d'Engins 10.77 ha

La pointe sud de la parcelle 9 (4ha) n'est pas dans le périmètre du PNR Vercors.

Suite à une décision du conseil municipal (DCM du 22/03/2021), la forêt communale est divisée en 3 zones distinctes :

- une zone de non chasse (1p, 2p, 3p et 4)

- une zone de "régulation" et chasse du petit gibier (1p, 2p, 3p, 8 et 9)

Une carte de ces zones est mise en annexe.

- une zone de chasse (5, 6 et 7)

Une carte de ces zones est mise en annexe

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Incendies	157 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT : Les risques d'incendie même s'ils étaient historiquement faibles sont de plus en plus présents. Ils sont en augmentation, en raison des périodes de stress hydriques et de canicule, observés depuis quelques années.

Ces risques d'incendie expliquent les travaux de débroussaillage (Obligation Légale de Débroussaillage) à réaliser autour de l'ancien ball-trap.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Pratique de l'affouage	50 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT : Actuellement, la totalité des bois exploités le sont dans le cadre de l'affouage. En fonction des besoins en affouage et des volontés de la mairie des lots de bois pourront être vendus.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	240 m	1 000 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
ana_7.1	Chênaies pubescentes thermophiles sèches	81,34 ha	53%
ana_7.2	Hêtraies-chênaies sèches	65,80 ha	43%
ana_7.5	Hêtraies-chênaies neutrocalcicoles	7,30 ha	5%
TOTAL		154,44 ha	

COMMENTAIRES : L'ensemble des stations fait partie du groupe des chênaies. Les stations 7.1 et 7.2 ont des potentialités faibles à très faibles. La station 7.5 a un potentiel moyen.

L'ensemble de la forêt est assis sur des roches calcaires, très filtrantes. La topographie de versant fait que l'eau de pluie s'écoule et ne peut stagner. La majorité des sols sont assez caillouteux. L'ensemble de ces points font que la réserve en eau du sol est assez faible.

L'écart des températures est très important. Les périodes estivales sont globalement chaudes et sèches, ce qui explique la présence d'essences thermophiles (chêne pubescent, érable de montpellier, érable à feuilles d'obier, figuier...).

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
Chêne pubescent		40%
Tilleul à petites feuilles		20%
Hêtre		14%
Frêne commun		11%
Erable sycomore		4%
Erable à feuilles d'obier		6%
Erable plane		2%
Erable champêtre		1%
Charme		2%
TOTAL		100%

COMMENTAIRES : Dans cette forêt, les chênes présents sont du chêne sessile, du chêne pubescent et surtout un hybride des deux.

Cette forêt porte une grande diversité d'essences.

De plus certaines essences n'apparaissent pas dans ce tableau, car elles sont très minoritaires (érable de montpellier, pin sylvestre, épicéa, châtaignier, alisier torminal...).

On observe aussi des essences "exotiques" (noyer d'amérique, néflier, buddleia, figuier).

La majorité des essences présentes sont adaptées à des périodes chaudes et sèches. Pour le moment, elles résistent bien aux effets du changement climatique.

Le hêtre et le charme auront peut être plus de mal à traverser les périodes de stress hydriques ou de canicule.

Le frêne commun est atteint de chalarose (champignon entraînant de la mortalité de branches et de jeunes tiges)) . Il sera conservé comme essence d'accompagnement.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
ma_1	Futaie adulte à strate 1 prépondérante	18,72 ha	12%
ma_12	Futaie adulte à strates 1 et 2 prépondérantes	0,45 ha	0%
ma_t	Taillis	53,61 ha	34%
ma_ch	Peuplement chétif	80,81 ha	51%
ma_l	Peuplement ouvert	0,85 ha	1%
ma_a	Autres espaces non boisés	2,70 ha	2%
TOTAL		157,14 ha	

COMMENTAIRES : Des tableaux de répartition des types de peuplement par parcelles se trouvent en annexe. La majorité des peuplements sont issus d'anciens taillis ou taillis sous futaie.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	59,37 ha	154,43 ha
Attente sans traitement défini		
Hors sylviculture de production	97,77 ha	
TOTAL	157,14 ha	

COMMENTAIRES : La parcelle 8 est actuellement composée de taillis. Etant donné la nature des peuplements (vieux taillis), l'irrégularisation de ce peuplement passera par une phase transitoire de Taillis Sous Futaie ou Taillis fureté.

La partie en Attente sans traitement défini correspond à la pointe sud de la parcelle 9.
Cette zone chétive ne sera ni martelée, ni travaillée pendant la durée de cet aménagement.

Le traitement idéal est la futaie irrégulière. Ce type de peuplement est certainement celui qui sera le plus résilient vis-à-vis des effets du réchauffement climatique. L'ensemble des opérations visera à irrégulariser les peuplements. Le but est d'obtenir à terme des peuplements avec une large diversité d'essences et une diversité d'âge et de hauteur.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product. (ha)	répartition (%)	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne pubescent	futaie	7,37 ha	12,4%	120 ans	35 cm
Chêne pubescent	taillis	18,00 ha	30,3%	40 ans	25 cm
Hêtre		12,00 ha	20,2%	100 ans	35 cm
Erable sycomore		8,00 ha	13,5%	100 ans	40 cm
Erable à feuilles d'obier		7,00 ha	11,8%	100 ans	35 cm
Erable plane		2,00 ha	3,4%	100 ans	35 cm
Erable champêtre		3,00 ha	5,1%	100 ans	35 cm
Charme		1,00 ha	1,7%	80 ans	30 cm
		1,00 ha	1,7%	80 ans	30 cm
TOTAL		59,37 ha			

2.3 Effort de régénération

Effort de régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	
Surface effectivement régénérée	
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

Effort de régénération du nouvel aménagement	
Traitements avec renouvellement suivi en surface	0,00 ha
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	57,28 ha
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	14 m²/ha
Cible densité de perches à l'équilibre	150 tiges/ha
Etat général de maturité des peuplements	globalement vieillie

Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	14 m²/ha	15,0 m²/ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	40%	30%	B
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	300 tiges/ha	150 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	2,18 ha		

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation		
Code	Libellé									
IRR	Irrégulier	1	a	4,61	4,61			15		
IRR	Irrégulier	1	b	1,64	1,64			15		
IRR	Irrégulier	1	c	2,19	2,19			15		
IRR	Irrégulier	1	d	0,65	0,65			15		
IRR	Irrégulier	1	x	0,50				15		
IRR	Irrégulier	2	a	1,26	1,26			15		
IRR	Irrégulier	2	b	4,79	4,79			15		
IRR	Irrégulier	2	c	11,19	9,89			15		
IRR	Irrégulier	2	d	0,33	0,33			15		
IRR	Irrégulier	3	a	1,15	1,15			15		
IRR	Irrégulier	3	b	8,55	8,55			15		
IRR	Irrégulier	3	c	0,28	0,28			15		
IRR	Irrégulier	4	a	3,22	3,22			15		
IRR	Irrégulier	4	b	3,77	3,77			15		
IRR	Irrégulier	4	c	1,06	1,06			15		
IRR	Irrégulier	4	d	1,20	1,20			15		
IRR	Irrégulier	4	e	1,07	1,07			15		
IRR	Irrégulier	4	f	3,82	3,82			15		
HSN	Hors Sylviculture Evolution libre	5	u	31,72						
HSN	Hors Sylviculture Evolution libre	6	u	13,79						
HSN	Hors Sylviculture Evolution libre	7	u	49,97						
TSF	Irrégulier	8	u	1,04	1,04					
IRR	Irrégulier	9	a	4,47	4,47			15		
IRR	Irrégulier	9	b	4,38	4,38			15		
IRR	Irrégulier	9	x	0,49						
Totaux				157,14	59,37	0,00	0,00			

COMMENTAIRES :

Le groupe irrégulier a une surface de 61,66 ha.

Dans ce groupe le but est d'obtenir à terme des futaies irrégulières ou des futaies jardinées.

Le groupe "Hors Sylviculture en Evolution libre" a une surface de 95,48 ha.

Dans ce groupe, il n'y aura aucune coupe ou travaux, la forêt évoluera naturellement.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG					
2022	4	a		IRR	1,67 ha	1,67 ha	Taillis Sous Futaie	affouage
2022	4	a		IRR	1,55 ha	1,55 ha	Taillis Sous Futaie	affouage
2023	4	c		IRR	1,06 ha	1,06 ha	Futaie irreguliere	affouage
2024	4	e		IRR	1,07 ha	1,07 ha	Taillis	affouage
2024	4	b		IRR	3,77 ha	3,77 ha	Futaie irreguliere	affouage
2026	2	b		IRR	4,79 ha	4,79 ha	Taillis	affouage
2026	2	d		IRR	0,33 ha	0,33 ha	Futaie irreguliere	affouage
2028	1	b		IRR	1,64 ha	1,64 ha	Futaie irreguliere	affouage
2028	1	d		IRR	0,65 ha	0,65 ha	Taillis Sous Futaie	affouage
2029	1	a		IRR	4,61 ha	4,61 ha	Futaie irreguliere	affouage
2031	4	d		IRR	1,20 ha	1,20 ha	Futaie irreguliere	affouage
2031	8			IRR	1,04 ha	1,04 ha	Taillis	affouage
2032	1	c		IRR	2,19 ha	2,19 ha	Taillis Sous Futaie	affouage
2033	3	a		IRR	1,15 ha	1,15 ha	Taillis Sous Futaie	affouage
2033	3	b		IRR	8,55 ha	8,55 ha	Futaie irreguliere	affouage
2037	4	f		IRR	2,85 ha	2,85 ha	Futaie irreguliere	affouage
2040	4	f		IRR	0,97 ha	0,97 ha	Futaie irreguliere	affouage
2038	9	a		IRR	4,47 ha	4,47 ha	Futaie à 2 strates	affouage
2040	4	a		IRR	1,67 ha	1,67 ha	Taillis Sous Futaie	affouage
2040	4	a		IRR	1,55 ha	1,55 ha	Taillis Sous Futaie	affouage
					46,78 ha	46,78 ha		

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	
volume bois fort total à récolter durant aménagement	1 760 m³

COMMENTAIRES : L'ensemble des coupes martelées sera délivré pour assurer l'affouage. La surface annuelle d'affouage est d'environ 2 ha. Les parcelles martelées faisant plus de 2 ha, assureront l'affouage pour plusieurs années. Le martelage visera à irrégulariser les peuplements.

Si le besoin en affouage diminue, il sera possible de vendre les lots martelés. Les plus beaux bois pourront être vendus comme bois d'oeuvre, les autres en bois de chauffage.

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	nettoiement/dépressage	plles 1 à 4	15		24 000 €	I
	débroussaillage	plle 1	1	à faire tous les 2 - 3 ans	25 600 €	E
	débroussaillage	plle 7	1	à faire tous les 5 ans	10 000 €	
Total					59 600 €	
soit annuellement					2 980 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES : Des chantiers de nettoiement/dépressage auront lieu après les coupes d'affouage, pour favoriser les essences objectifs et sélectionner les plus belles tiges.

Le chantier de débroussaillage correspond à l'obligation légale de débroussaillage autour de l'ancien bâtiment du Ball-trap. Les interventions auront lieu tous les 2 à 3 ans (cf "guide débroussaillage Isère").

La prairie située dans la partie amont de la parcelle 7 (Ferme Durand) sera réouverte (débroussaillage) tous les 5 ans.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
entretien pistes (élagage)		2500	à faire tous les 2 - 3 ans	17 600 €	E
entretien sentier	plles 6 et 7	2200	à faire tous les 4 - 5 ans	8 800 €	E
entretien de la mare	plle 3		à faire tous les 3 - 4 ans	2 100 €	E
Total				28 500 €	
soit annuellement				1 425 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES : L'entretien courant des pistes consiste en un élagage, tous les 2 à 3 ans.

un sentier relie la ferme Durand à la parcelle 3. Il convient de l'entretenir. Un débroussaillage devra être réalisé tous les 4 à 5 ans.

La mare et ses abords doivent être entretenus régulièrement (parcelle 2). Il convient de retirer tous les éléments végétaux tombés dans la mare. Il faut assurer l'entretien du sentier d'accès (élagage) et contenir la végétation au dessus et sur les bords de la mare.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
a- Actions à mettre en œuvre sans financements externes					
entretien des limites	toutes	24000		24 000 €	
b- Actions contractuelles, conditionnées par financements externes (contrats Natura 2000, mesures de compensation environnementale, autres financements)					
b1- Actions contractuelles existantes, à poursuivre					
b2- Actions contractuelles potentielles					
Total				24 000 €	
soit annuellement				1 200 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Les actions contractuelles citées ci-dessus répondent à une exigence de gestion écologique supérieure à celle mise en œuvre au titre de la gestion forestière durable : elles ne pourront être menées qu'en cas d'obtention de financements externes.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en sénescence	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	95,00 ha

COMMENTAIRES : Les parcelles 5, 6 et 7 (95 ha) sont classées "Hors Sylviculture en Evolution Naturelle", pour cette durée d'aménagement. Même si la volonté des élus communaux est de mettre en évolution naturelle ce secteur. Il sera de la responsabilité des élus lors du prochain aménagement de pérenniser ce choix, en fonction de l'état des peuplements et des volontés de la commune et de la société.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

COMMENTAIRES : La prairie au sommet de la parcelle 7 sera débroussaillée régulièrement, pour éviter sa disparition.

Une mare a été créée dans la parcelle 3. Elle sera régulièrement entretenue, pour éviter qu'elle ne disparaisse (atterrissement).

Lors des martelages, des arbres à haute valeur biologique seront marqués (pour être conservés) et géolocalisés.

A proximité des sentiers pédestres fréquentés, les arbres morts seront exploités (sécurité). Ailleurs ils seront laissés sur place. Ces arbres morts (debout ou au sol) ont une haute valeur écologique.

Lors des martelages et travaux, on favorisera la diversité d'essences autochtones.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

--

ÉTUDE RÉALISÉE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Gilles DEMOULIN

Étude de terrain et inventaires : Gilles DEMOULIN
Christian EL-DARRAGI

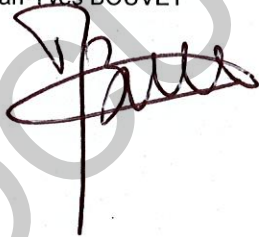
Cartographie : Gilles DEMOULIN

Rédigé le 06/09/2022
par Le chef de projet aménagement
Signé : Gilles DEMOULIN

Vérifié le 20/09/2022
par Le responsable aménagement de l'agence
Signé : Philippe FAVET



Proposé le 12/10/2022
par Le directeur d'agence
Signé : Jean-Yves BOUVET

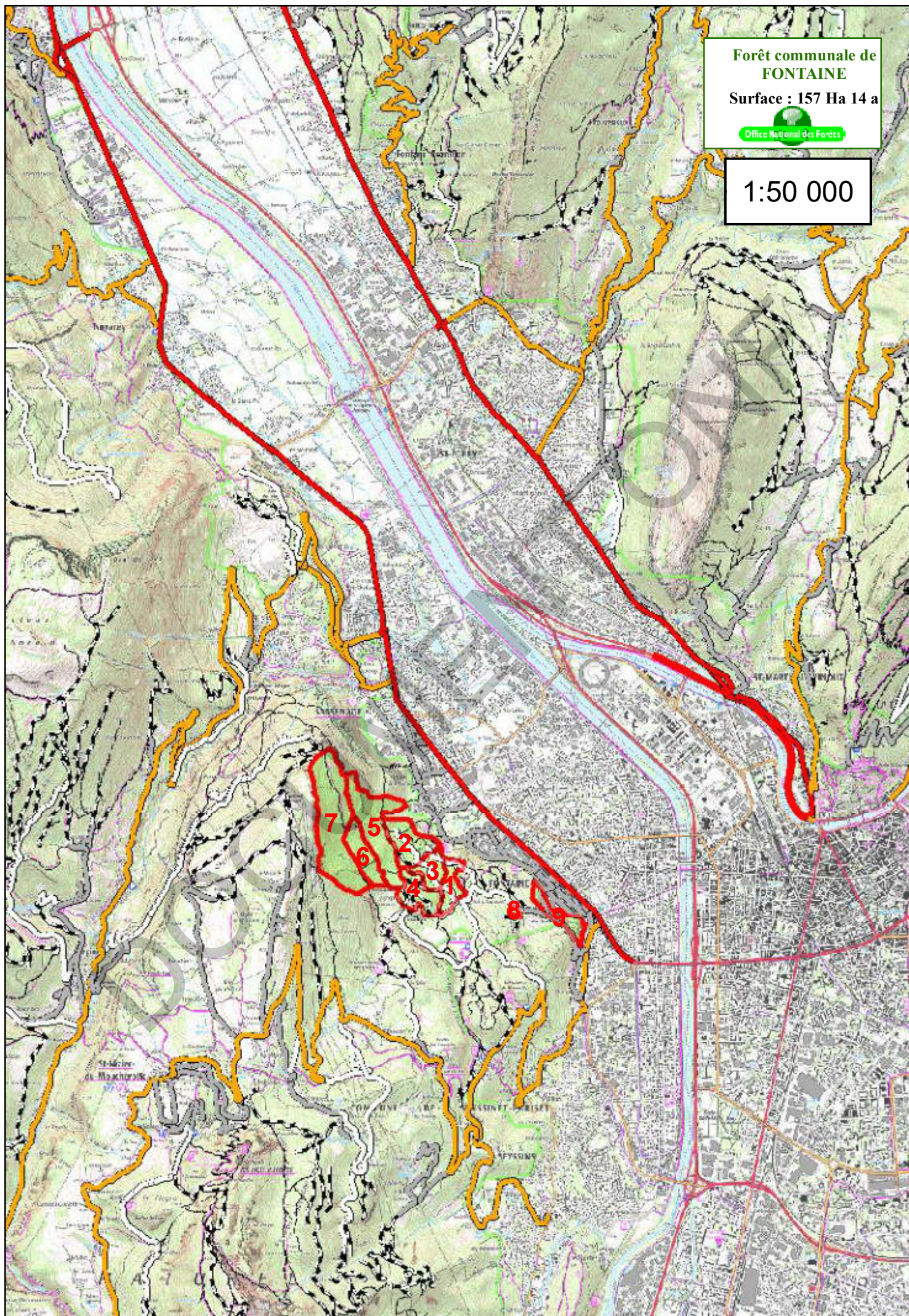


Forêt communale de
FONTAINE

Surface : 157 Ha 14 a

Office National des Forêts

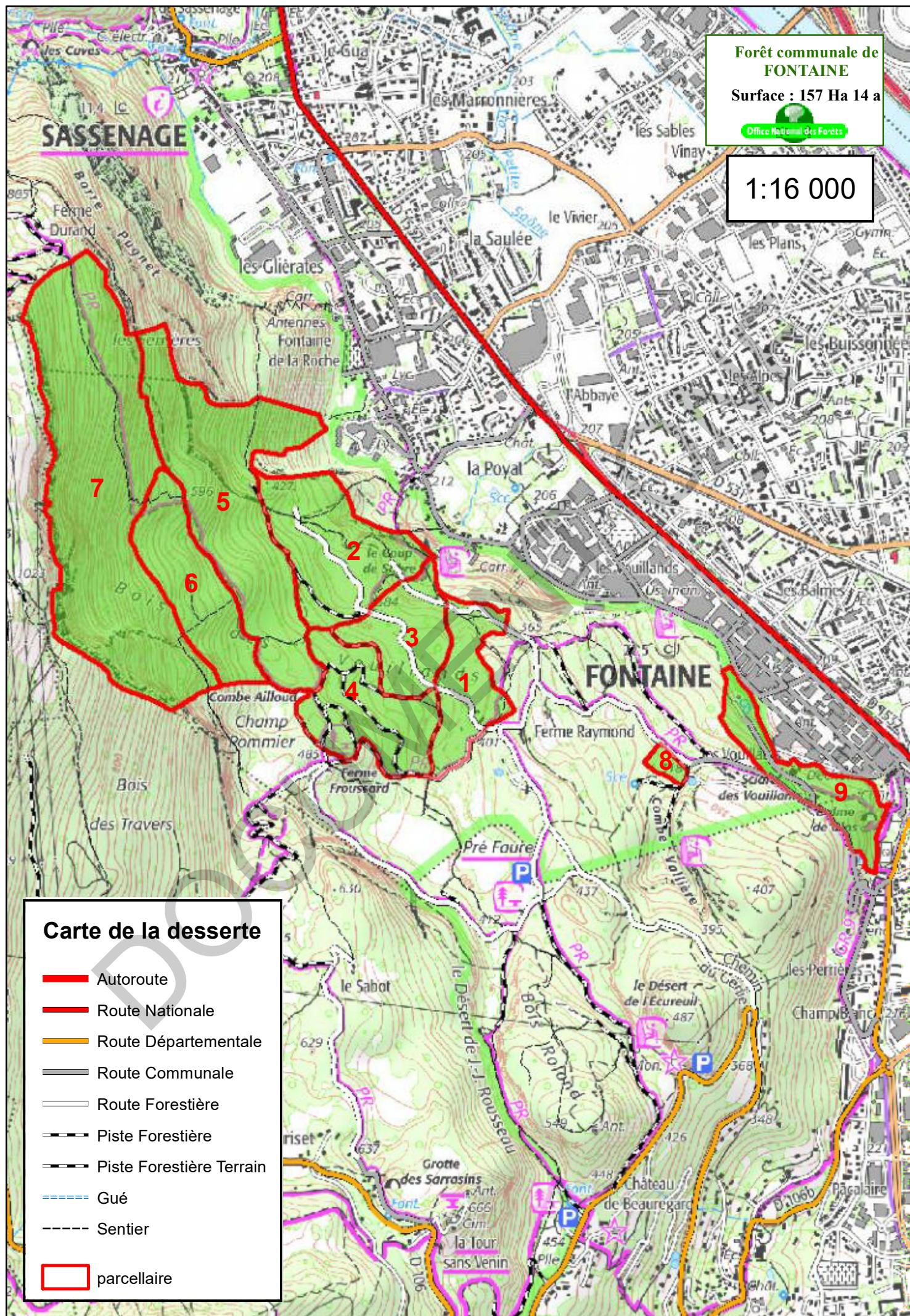
1:50 000



Forêt communale de FONTAINE
Surface : 157 Ha 14 a

Office National des Forêts

1:17 000



**Forêt communale de
FONTAINE**

Surface : 157 Ha 14 a



SASSENAGE

ENGINS

7

5

FONTAINE

6

2

3

4

1

8

9

SAINT-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE

SEYSSINET-PARISSET

Carte de la production ligneuse

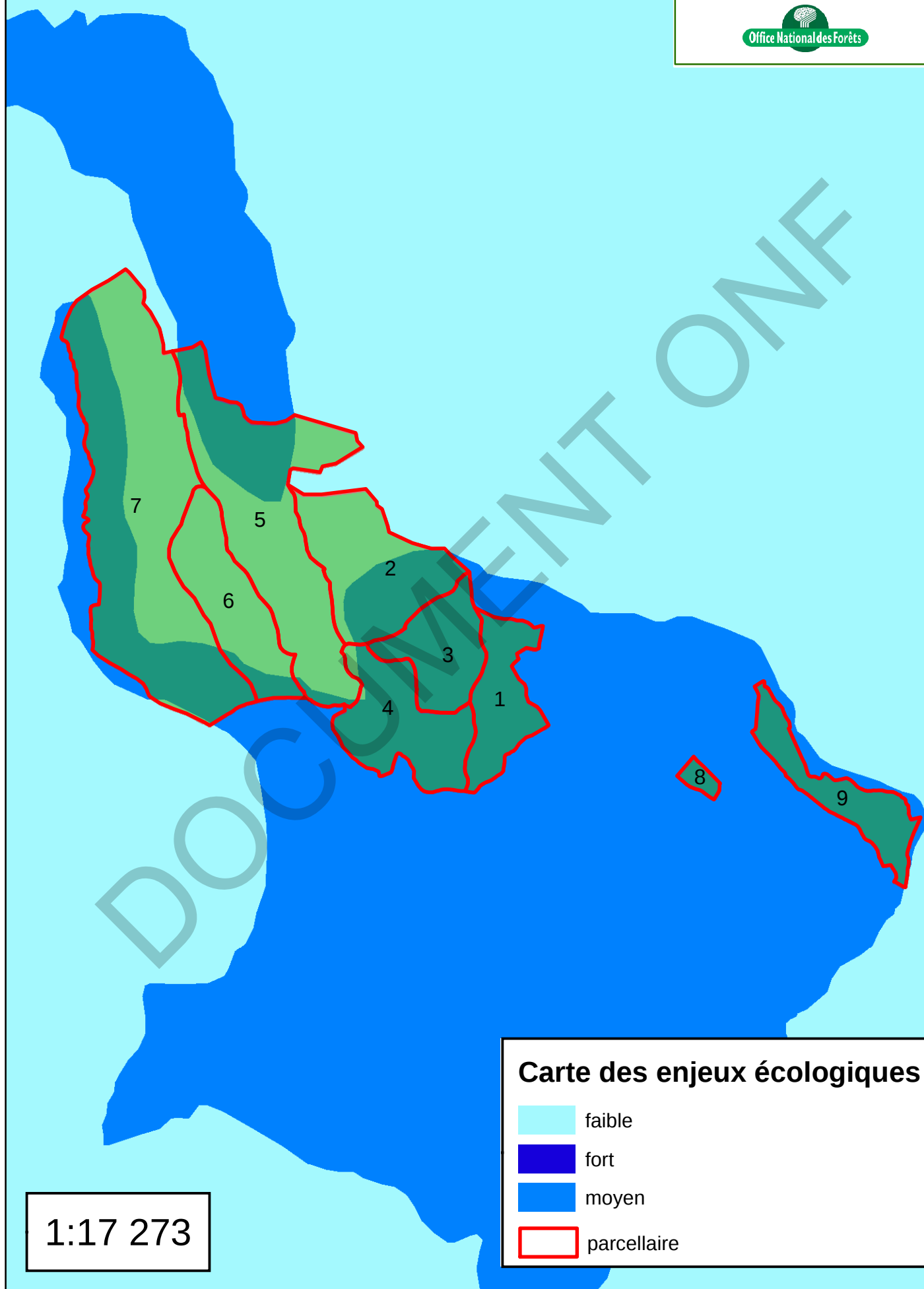
 faible
 sans objet

 parcellaire

1:18 000

**Forêt communale de
FONTAINE**

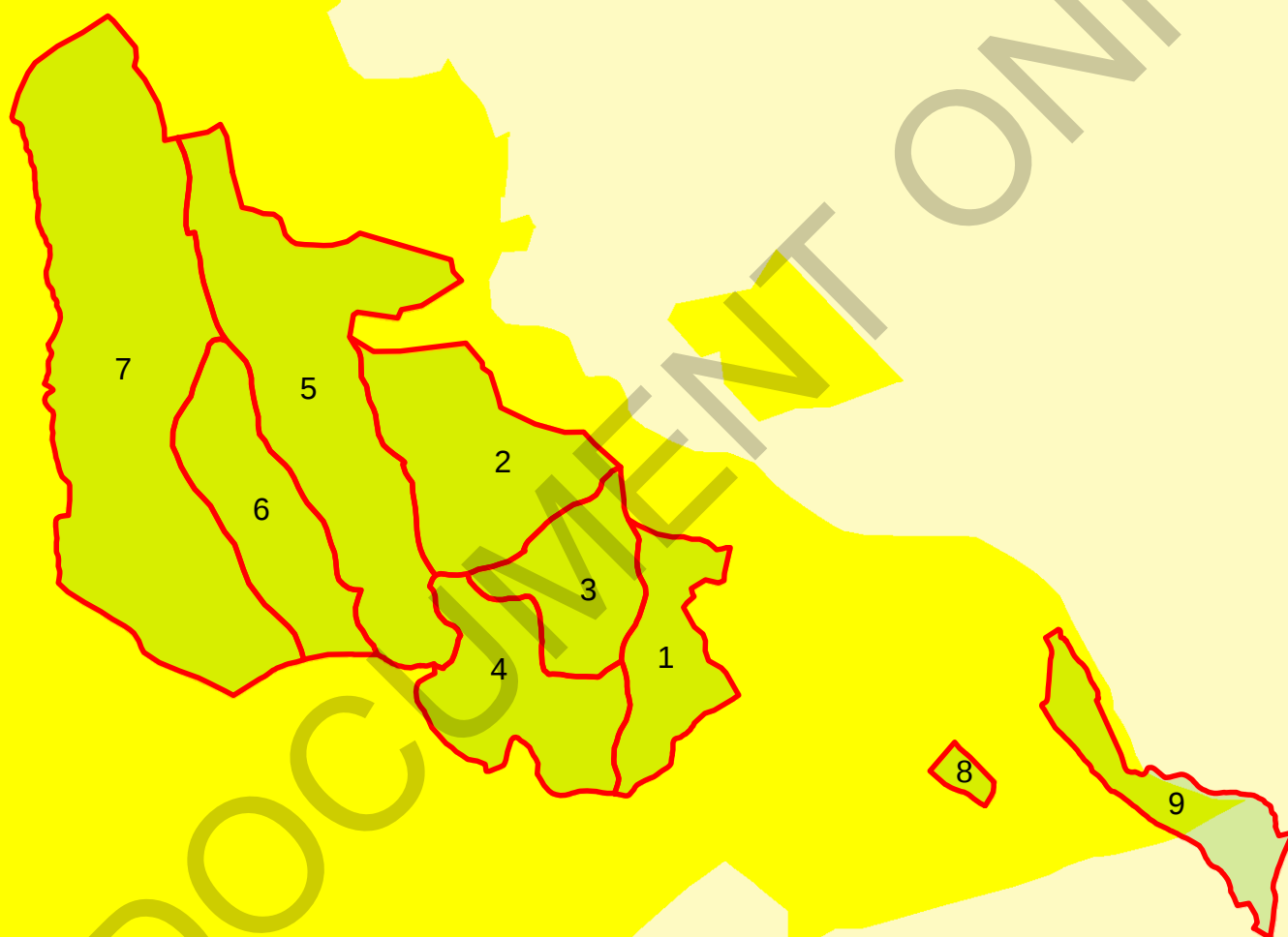
Surface : 157 Ha 14 a



1:17 273

Forêt communale de
FONTAINE

Surface : 157 Ha 14 a



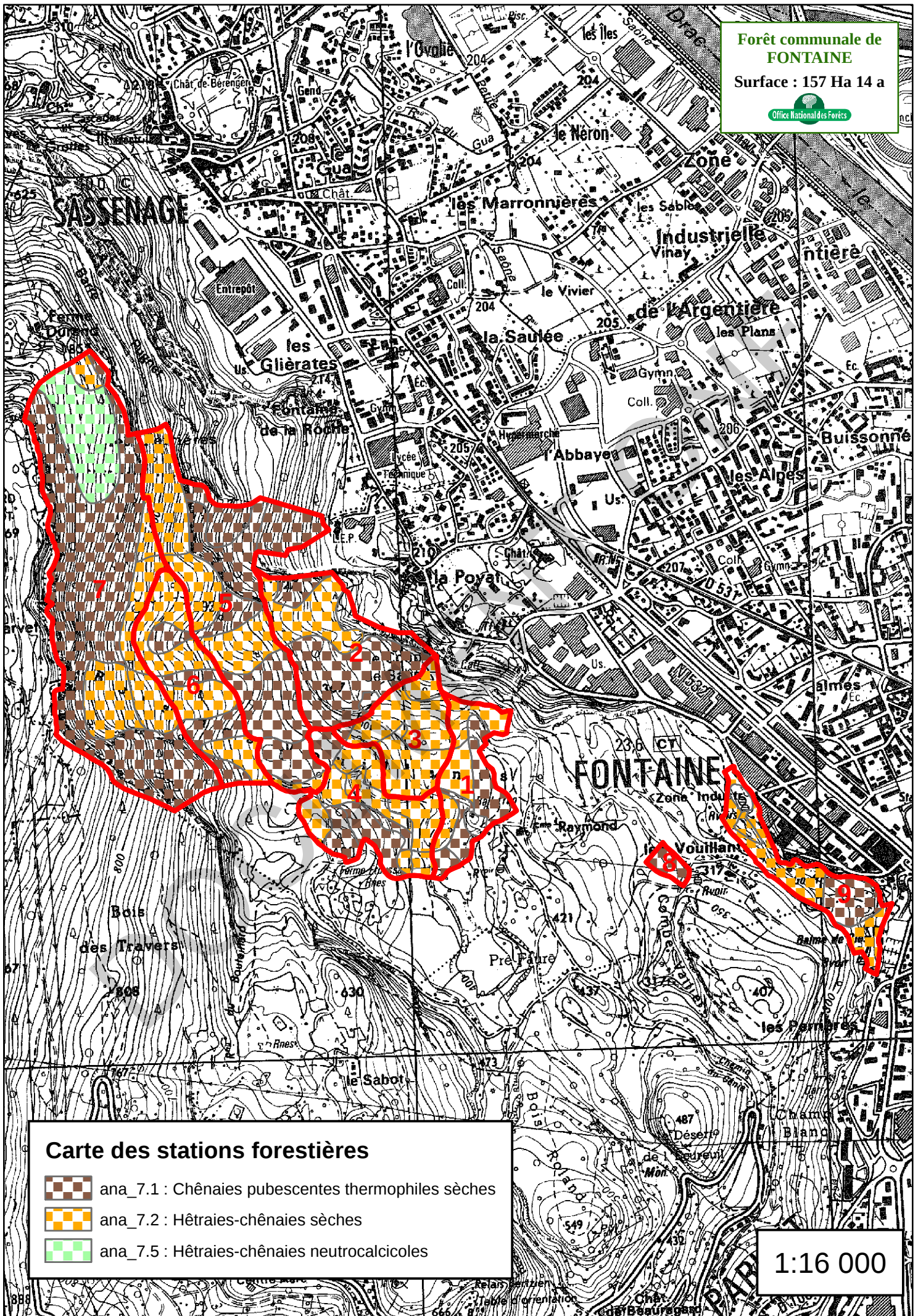
Carte des enjeux sociaux (accueil, paysage)

- faible
- moyen
- fort
- parcellaire

1:17 000

Forêt communale de
FONTAINE

Surface : 157 Ha 14 a



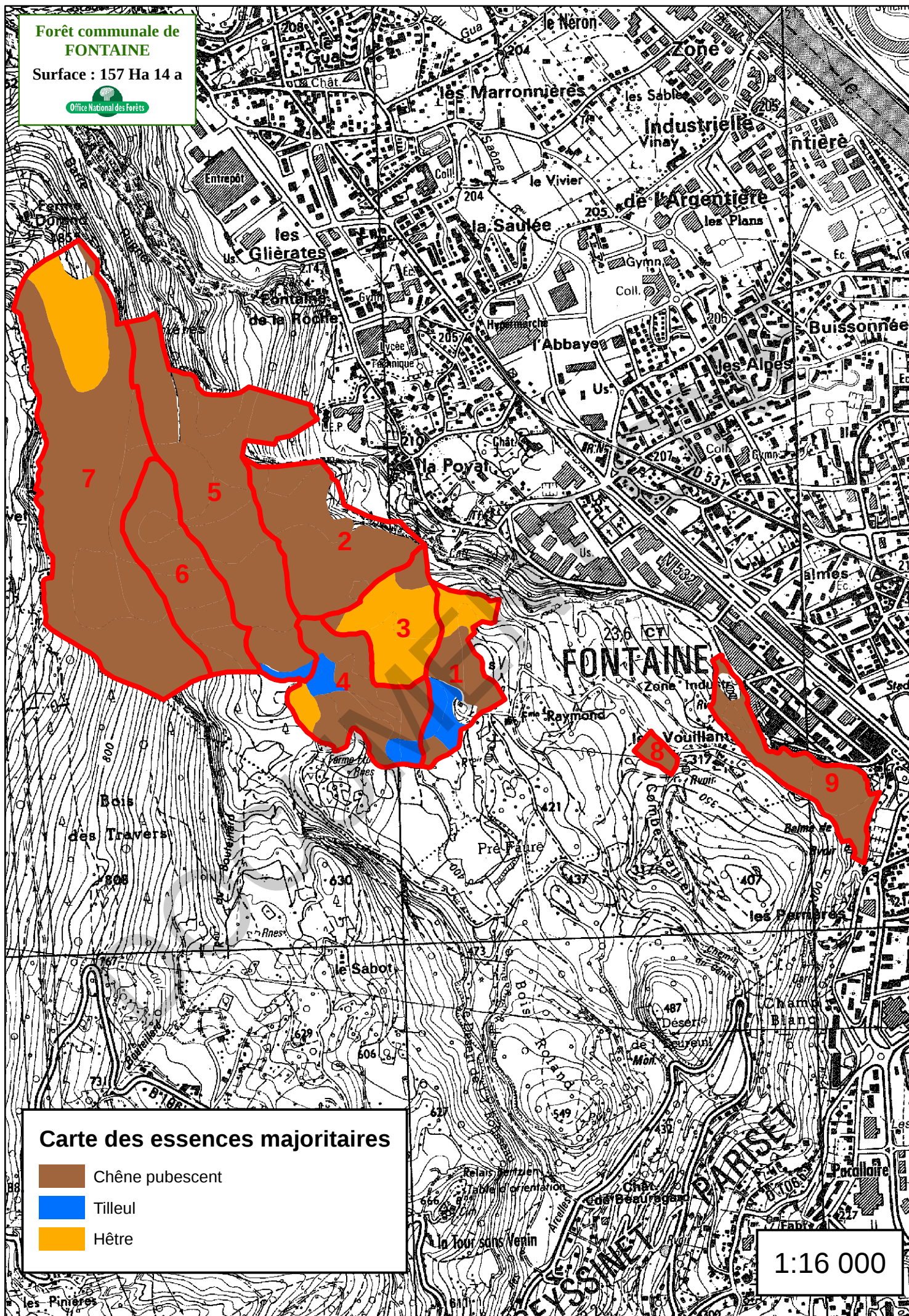
Carte des stations forestières

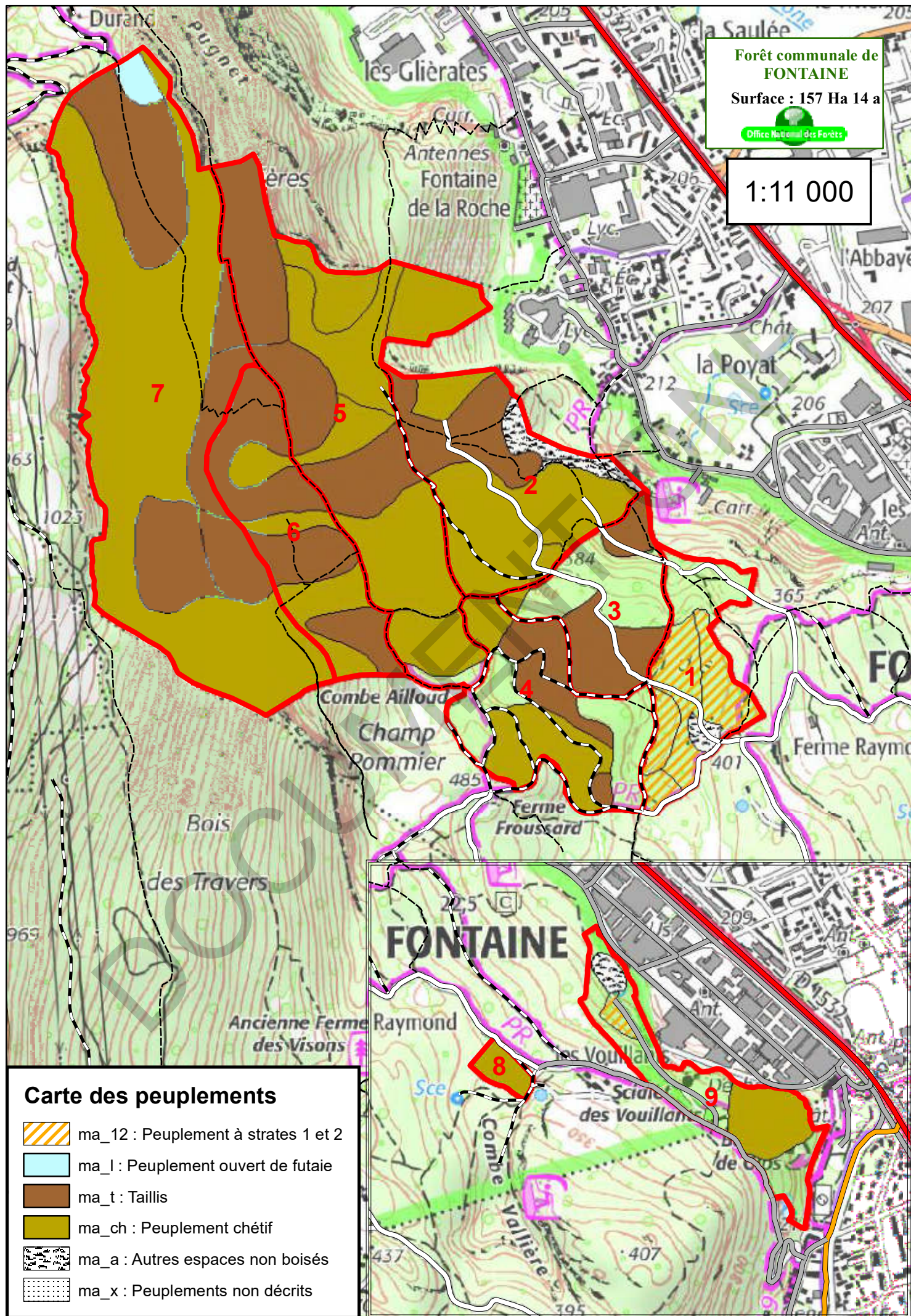
-  ana_7.1 : Chênaies pubescentes thermophiles sèches
-  ana_7.2 : Hêtraies-chênaies sèches
-  ana_7.5 : Hêtraies-chênaies neutrocalcicoles

1:16 000

Forêt communale de
FONTAINE

Surface : 157 Ha 14 a





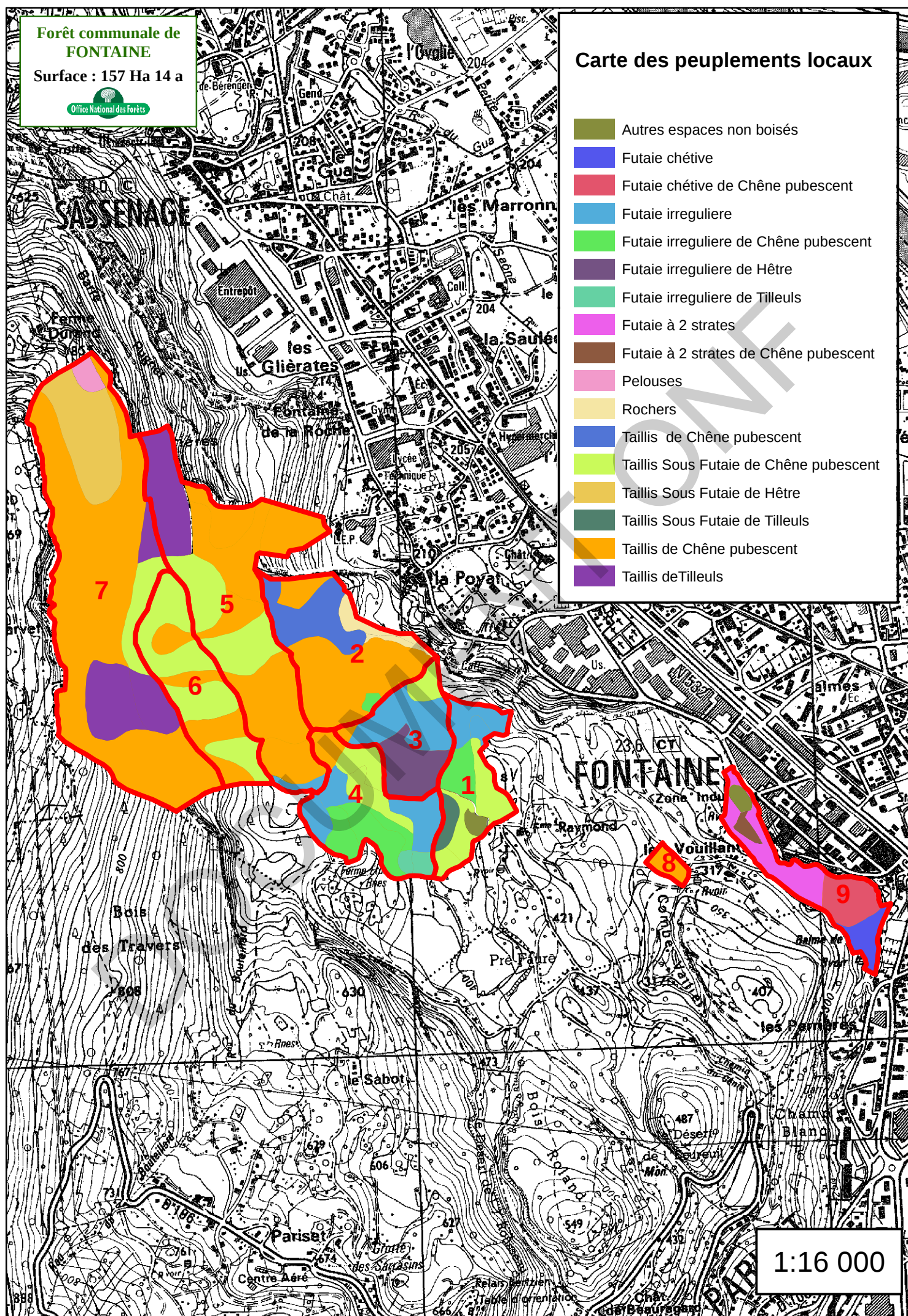
Forêt communale de FONTAINE

Surface : 157 Ha 14 a

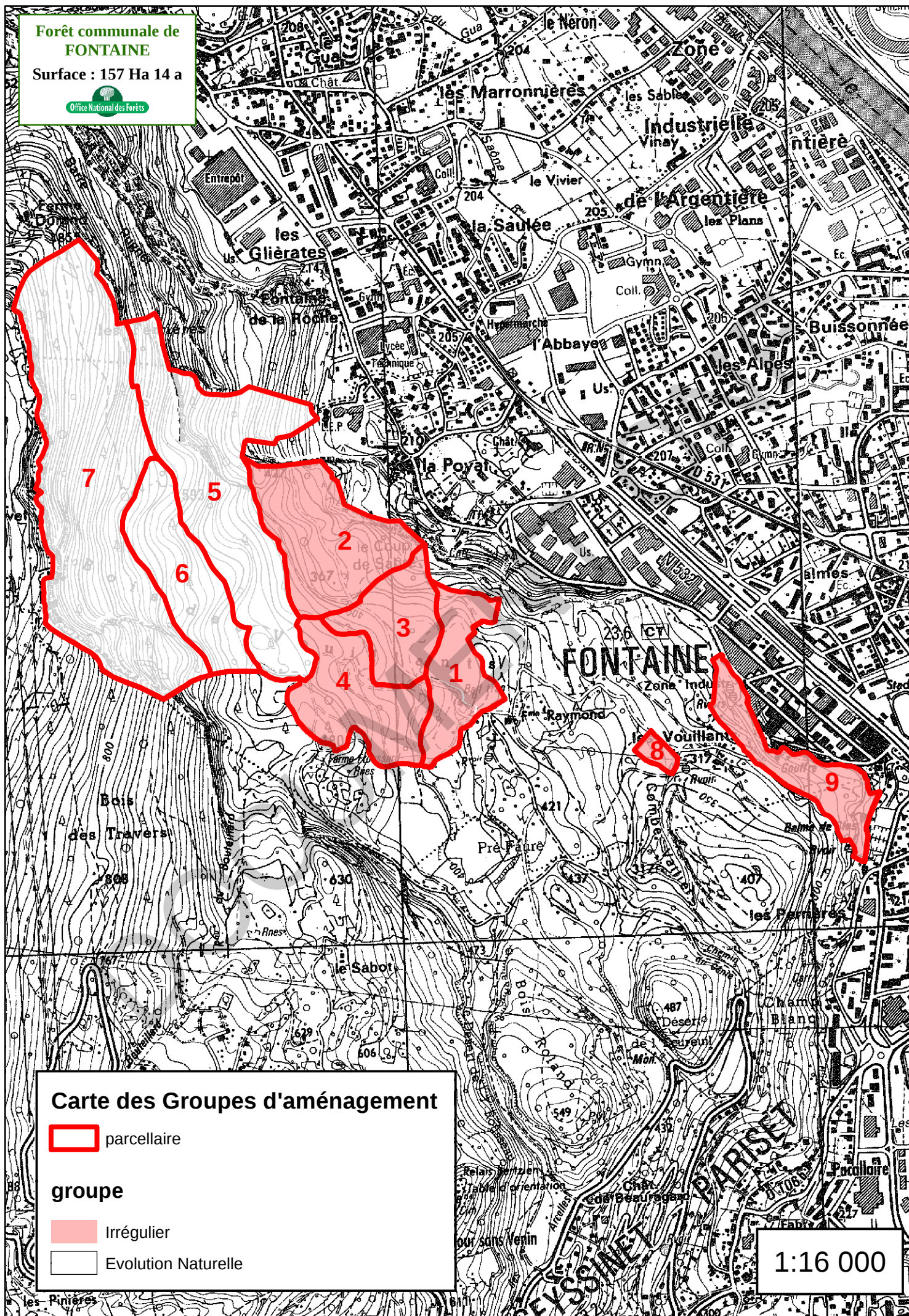


Carte des peuplements locaux

- Autres espaces non boisés
- Futaie chétive
- Futaie chétive de Chêne pubescent
- Futaie irrégulière
- Futaie irrégulière de Chêne pubescent
- Futaie irrégulière de Hêtre
- Futaie irrégulière de Tilleuls
- Futaie à 2 strates
- Futaie à 2 strates de Chêne pubescent
- Pelouses
- Rochers
- Taillis de Chêne pubescent
- Taillis Sous Futaie de Chêne pubescent
- Taillis Sous Futaie de Hêtre
- Taillis Sous Futaie de Tilleuls
- Taillis de Chêne pubescent
- Taillis de Tilleuls



1:16 000

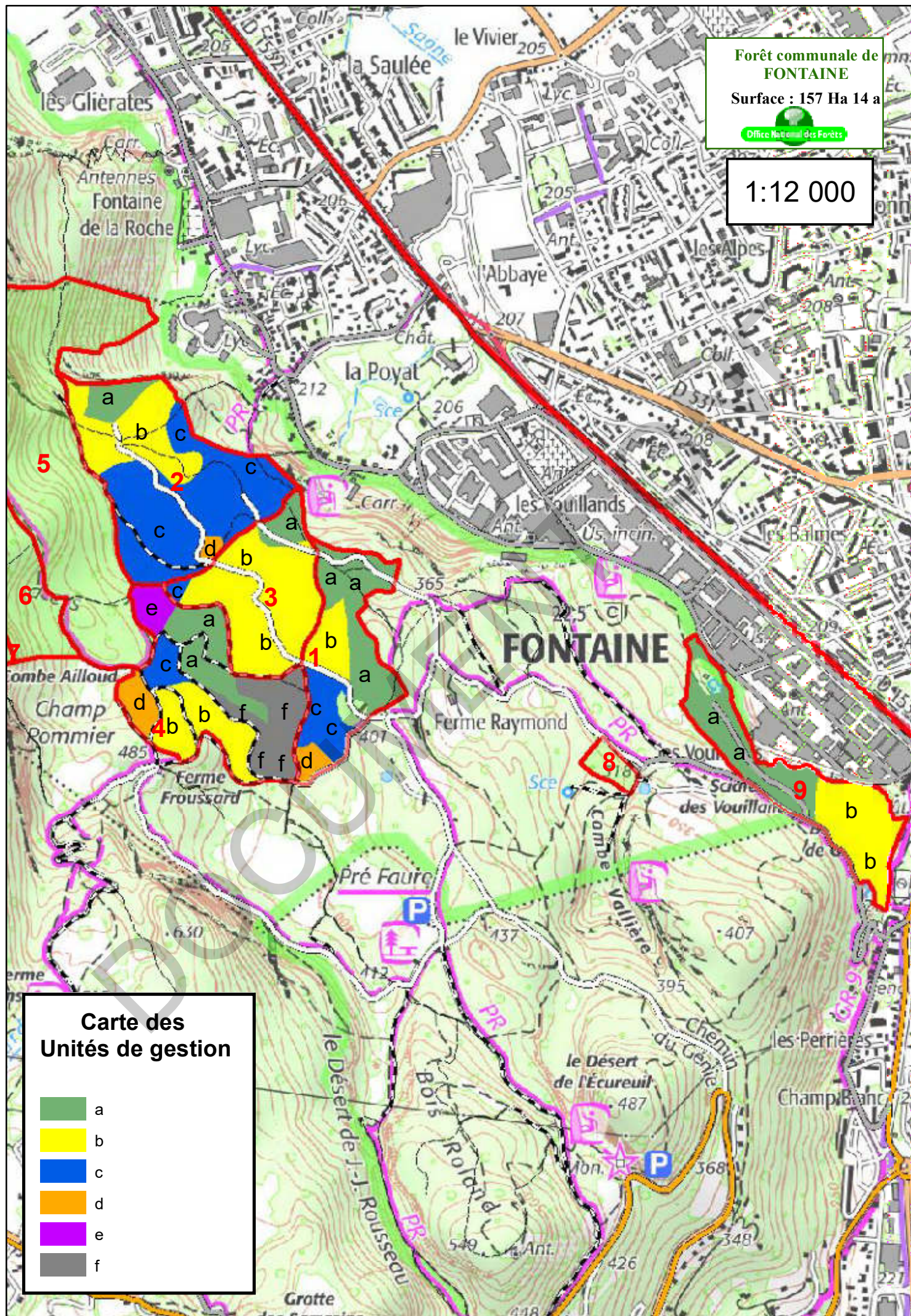


**Forêt communale de
FONTAINE**

Surface : 157 Ha 14 a

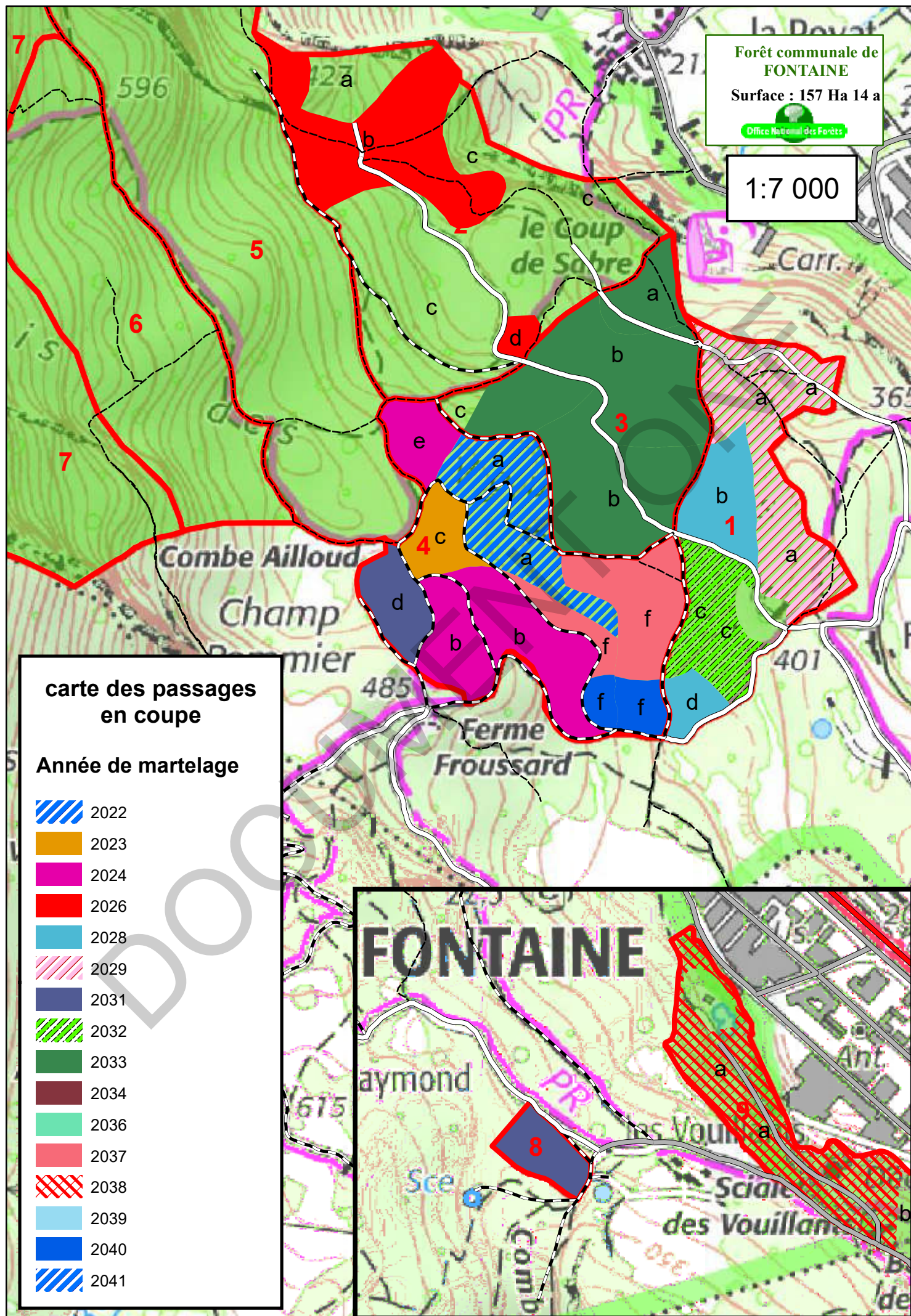
Office National des Forêts

1:12 000



**Carte des
Unités de gestion**

- a
- b
- c
- d
- e
- f



Surface : 157 Ha 14 a

1:17 000

SASSENAGE

FONTAINE

chasse

régulation + petit gibier

non chasse